

Inscription à l'accueil extrascolaire de Misery-Courtion pour l'année scolaire 2023/2024

Remplir s.v.p. une feuille de données **par enfant**

Données de l'enfant

Nom	
Prénom	
Adresse	
Date de naissance	
Langue maternelle	
Autres langues	
Classe	
Nom de la maîtresse / du maître	
Médicaments / maladies	
Allergies	
Intolérance à certaines denrées alimentaires / régime	
Vaccins	<input type="checkbox"/> <u>joindre une copie du carnet de vaccination</u> <u>s.v.p.</u>
Remarques	

Données des représentant légaux / contact en cas d'urgence

1er représentant légal :

Nom	
Prénom	
Adresse	
Téléphone privé	
Téléphone prof.	
Portable	
Email	

2e représentant légal :

Nom	
Prénom	
Adresse	
Téléphone privé	
Téléphone prof.	
Portable	
Email	

En plus des responsables légaux, l'enfant peut être repris par les personnes suivantes :

Nom	no téléphone

Autres personnes à contacter si les représentants légaux ne sont pas joignables :

Nom	no téléphone

Inscription

Cocher ce qui convient.

Inscription fixe

Inscription souple

Cochez les périodes désirées - une correction des périodes est seulement possible par écrit!

Voici les heures d'ouverture dès la rentrée scolaire:

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Période 1 11.40-13.30 dîner					
Période 2 13.30-15.15 alternance					
Période 3 15.15-17.00 goûter devoirs surveillés					
Période 4 17.00-17.45					
Période 5 17.45-18.30					

Les périodes avec moins de 3 enfants inscrits en fixe ne seront pas ouvertes.

Avec une inscription souple aucun placement n'est garanti. L'offre dépend des places disponibles.

Les inscriptions fixes sont prioritaires.

Autres périodes

L'inscription aux alternances se fait de manière **fixe** uniquement.

Voici les alternances disponibles:

		Mardi	Mercredi	Jeudi
période matin	6.45 – 7.55			
	7.55 – 11.40			

Nous précisons que nous envisageons une ouverture de l'AES durant ces périodes uniquement si un nombre d'enfants suffisant est inscrit en module fixe ou en alternances, chaque jour (3 enfants min.).

Autres demandes (périodes d'ouverture supplémentaires, p.ex. mercredi après-midi)?

Date souhaitée pour une visite: _____

Chemin / prise en charge / départ de l'accueil extrascolaire

Les enfants sont pris en charge à la sortie de l'école et ramenés à l'école après la période 1. Les parents sont responsables pour leurs enfants et les trajets de ceux-ci.

- Période 1
- l'enfant est à l'école l'après-midi
 - l'enfant a congé l'après-midi et sera repris
 - l'enfant a congé l'après-midi et rentrera à la maison tout seul

- Périodes 2 et 5
- l'enfant sera repris à la fin de la période
 - l'enfant rentrera à la maison tout seul à la fin de la période
 - l'enfant peut quitter l'AES avant la fin de la période (la période sera malgré tout facturée en entier).
Préciser quel jour et à quelle heure: _____

Tarifs

Cocher ce qui convient.

Documents à transmettre pour attester des revenus déterminants du groupe familial

Copie du ou des derniers avis de taxation disponibles

de tous les membres du groupe familial : oui non

Assujetti à l'impôt à la source: oui non

Si les documents demandés ne sont pas remis, la prise en charge sera facturée au plein tarif.

→ Les inscriptions seront prises en compte selon l'ordre d'arrivée. Les enfants déjà inscrits l'année passée auront la priorité.

→ Délai d'inscription : **30 juin 2023**

Ces documents avec l'inscription en original doivent être remis à:

Administration communale, Place du Centre 1, 1721 Misery

ou par courriel (document en PDF uniquement): secretariat@misery-courtion.ch

Si vous avez des questions concernant les feuilles d'inscription vous pouvez prendre contact avec la responsable de l'AES ou l'administration communale.

Personne de contact
(Responsable de l'AES)

Janique Jenny
026/475.15.77 ou 077/406.02.66

Lieu, date:	Signature des parents:
-------------	------------------------